

Monsieur LOFFROY propose le budget alloué pour deux adjoints à trois pour ne pas augmenter le budget de la commune.

III) ÉLECTION DES ADJOINTS

Premier Adjoint :

Madame Nadège HAMON et Madame Claire HUERTAS se présentent.

Un vote à bulletin secret :

- Madame Nadège HAMON : 3 voix
- Madame Claire HUERTAS : 7 voix
- Un bulletin blanc

Madame Claire HUERTAS est élue Première Adjointe.

Deuxième Adjoint :

Monsieur Serge BOUSSIN et Monsieur Arnaud SUBERVILLE se présentent.

Un vote à bulletin secret :

- Monsieur Serge BOUSSIN : 3 voix
- Monsieur Arnaud SUBERVILLE : 8 voix

Monsieur Arnaud SUBERVILLE est élu Deuxième Adjoint.

Troisième Adjoint :

Madame Nadège BOUTISSEAU et Monsieur Jean-François CHÉREAU se présentent.

Un vote à bulletin secret :

- Madame Nadège BOUTISSEAU : 7 voix
- Monsieur Jean-François CHÉREAU : 3 voix
- Un bulletin blanc

Madame Nadège BOUTISSEAU est élue Troisième Adjointe.

IV) DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Après lecture des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le conseil adopte l'intégralité des articles.

Pour l'article numéro 4 une précision est apportée, à savoir :

« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 3 000 € par commande. »

V) INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et L. 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints ;

Le conseil municipal décide :

Par 11 voix pour, décide

Article 1^{er} : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L2123-23 et L2123-24 du code général des collectivités territoriales :

Maire : 17 %
1^{er} Adjointe : 4,4 %
2^{ème} Adjoint : 4,4 %
3^{ème} Adjointe : 4,4 %

Article 2 :

Dit que cette délibération prend effet à compter de la date d'entrée en fonction du maire de des adjoints, soit le 4 avril 2014, date de leur élection en tant que tels.

Article 3 :

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget communal.

Qualité	Nom Prénom	% Indice Brut 1015	Montant mensuel brut
Maire	BORGO Gilbert	17 %	646,25 €
1 ^{ère} adjointe	HUERTAS Claire	4,4 %	167,27 €
2 ^{ème} adjoint	SUBERVILLE Arnaud	4,4 %	167,27 €
3 ^{ème} adjointe	BOUTISSEAU Nadège	4,4 %	167,27 €

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue à l'article L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.

VI) ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Commissions intercommunales

	Titulaires	Suppléants
Syndicat secteur scolaire de Courtenay	M. BOUSSIN Serge M. LOFFROY Bruno	M. CHÉREAU Jean-François Mme BRUNI Virginie
S.A.R.	M. BORGO Grégory	
SIIS de la Selle sur le Bied	Mme HAMON Nadège M. LOFFROY Bruno	Mme Virginie BRUNI Mme BOUTISSEAU Nadège
Syndicat du Pays gâtinais	M. SUBERVILLE Arnaud	M. BORGO Gilbert
Communauté de Communes du Betz et de la Cléry	M. BORGO Gilbert	Mme HUERTAS Claire
Syndicat des eaux du Betz et de la Cléry	M. BORGO Grégory M. LOFFROY Bruno	M. SUBERVILLE Arnaud M. BORGO Gilbert

V) COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commissions communales

C.C.A.S.	Membres du Conseil : Mme BOLLE Joëlle – Mme BRUNI Virginie – Mme HUERTAS Claire – M. LOFFROY Bruno Membre hors conseil : Mme POITOU Rolande – Mme DELPHINO-BORGO Brigitte – Mme MARIE Audrey – M. LETHUMIER Mickaël	
	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Commission d'appel d'offres	M. BOUSSIN Serge M. LOFFROY Bruno M. CHÉREAU Jean-François	M. SUBERVILLE Arnaud M. BORGIO Gilbert Mme BOUTISSEAU Nadège
Travaux et Chemins	M. BOUSSIN Serge M. LOFFROY Bruno M. CHÉREAU Jean-François	M. SUBERVILLE Arnaud M. BORGIO Gilbert Mme BOUTISSEAU Nadège

Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à : 21H16

Première Adjointe du Maire,

Secrétaire de séance,

Madame HUERTAS Claire

Monsieur le Maire,

Monsieur BORGIO Gilbert